

## **Ecolo-GIC - Conseil Communal du 29 août 2024**

### **Point 3 : Programme Stratégique Transversal – Evaluation finale**

Pour concrètement prendre acte de l'évaluation finale du Programme Stratégique Transversal, je demande une présentation de l'avancement des fiches projets, fiches par fiches. En effet, cette évaluation, c'est le bilan de l'état d'avancement des réalisations du Collège sur les 6 ans de mandature

Avant de commencer la présentation de toutes les fiches projets, dans l'introduction rédigée par notre bourgmestre, j'ai relevé 2 phrases surprenantes :

- « ..., nous avons progressé dans des dossiers phares tels que la Maison de la Forêt, la réhabilitation du site du Bercet, ..., » Notre avis est que la réhabilitation du Bercet a plutôt régressé au lieu de progresser vu que le dossier a été reporté à plus tard pour cause budgétaire ... point sur lequel, bien avant l'achat du Bercet, nous avons attiré l'attention du Conseil.
- « ... le contournement et la Couvinoise, deux éléments majeurs qui influencent la dynamique du centre-ville de Couvin..., » .  
Nous Ecolo-GIC, nous n'avons pas du tout la même définition du mot « dynamique » ! Le centre de Couvin est de plus en plus vide, sans vie.

### **Point 7 : Comptes – Exercice 2023**

En consultant les comptes annuels de l'exercice 2023, à la rubrique dépenses de fonctionnement, je constate que les dépenses en chauffage, électricité et gaz sont passées de 228 000€ en 2020 à 446 000€ en 2023, soit ont quasi doublé en 4 ans. Je rappelle que le 22 septembre 2022, le CC a voté un budget annuel de 20% annuels des dépenses énergétiques pour l'investissement dans les énergies renouvelables. La seule réalisation à ce jour, c'est quelques panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école de Presgaux (panneaux posés cet été)

Il est temps de réagir et de respecter les décisions du CC pour investir dans les énergies renouvelables et enfin diminuer :

- notre production de CO<sub>2</sub>, responsable du dérèglement climatique
- notre dépendance aux énergies fossiles
- et enfin investir pour faire des économies à moyen et long terme.

Je mets ci-dessous le texte du point complémentaire approuvé lors du CC du 22 septembre 2022.

#### **Conseil Communal du 22 septembre 2022**

##### **Budget pour les énergies renouvelables**

Point demandé et présenté par Jean le Maire, conseiller Ecolo

- Considérant l'urgence de la transition énergétique pour limiter l'impact sur le réchauffement climatique
- Considérant la hausse des prix des énergies fossiles et de l'électricité.
- Considérant les conclusions du dernier rapport de GIEC qui demande aux politiques d'agir rapidement pour diminuer rapidement et de manière significative la production de gaz à effet de serre.
- Considérant que des solutions existent pour réduire la production de gaz à effet de serre résultant du fonctionnement et de l'utilisation de nos bâtiments communaux
- Considérant que sans investissement, on devra toujours payer plus pour l'énergie et qu'il est plus que temps d'enfin investir pour sortir de notre dépendance aux énergies fossiles et à l'achat d'électricité.

##### **Décide**

- *De prévoir au budget communal de 2023 des investissements d'un montant correspondant à 20% des dépenses en chauffage, électricité et gaz de l'année 2021, soit 20% de 284 296 € = 56.859 € pour des équipements de production d'électricité renouvelable, des installations de chauffage sans énergies fossiles dans nos bâtiments communaux.*

*Ces investissements seront réservés aux bâtiments qui ne font pas*

*L'objet d'un projet de rénovation important qui eux, de façon évidente, seront équipés pour fonctionner à 100% avec des énergies renouvelables.*

- *Pour le budget de 2024, on fera le même calcul en prenant les dépenses de 2022.*
- *Pour le budget de 2025, on fera le même calcul en prenant les dépenses de 2023 plus le solde du budget énergie renouvelable non utilisé en 2023 et ainsi de suite jusqu'à ce que la commune soit autonome énergétiquement.*

L'objectif de ces investissements est de réduire les émissions de CO2 de la commune en réduisant sa dépendance aux énergies fossiles et électriques non renouvelables.

Plus vite la dépense communale en chauffage, électricité et gaz diminuera, du fait de ces investissements en énergies renouvelables et travaux d'isolation, plus vite ces investissements diminueront.

Notre objectif est que la ville de Couvin devienne autonome en énergie renouvelable dans un délai de 10 ans.

Toujours concernant le budget, est-il possible d'obtenir pour le prochain CC un décompte des sommes payées pour le projet du Bercet en comptant l'achat, les frais de notaire, autres frais de la vente et les divers frais d'études TVAC ?

### **Rappel de la question d'actualité du 30 mai : arceaux vélos et SUL (sens unique limité)**

La commission vélo de Couvin et la commune de Couvin dans le cadre du « Projets communes pilotes Wallonie cyclable 2020 » a reçu, début 2023, 3 bornes de réparation vélo et 124 arceaux vélo dont l'installation dans les villages était prévue pour le printemps 2023. Aujourd'hui, rien n'a encore été réalisé. Même chose pour les panneaux SUL et le marquage au sol des SUL qui ont été validés lors du CC du 30 mars 2023. (ruelle du Bal, rue Cense Argile, rue Adolphe Gouttier et rue des Trieux à Pesche.

Ma question du 30 mai passé : Pouvez-vous donner une date pour la fixation des arceaux, des bornes de réparation vélo, des panneaux et des marquages au sol SUL ? La réponse était que les tracés étaient définis et que la réalisation allait suivre.

### **Question d'actualité n°1 : Raclage/pose de la N5 en 2024 entre le rond-point de la locomotive et le carrefour de la Gare**

Lors du CC du 25 avril, je vous partageais un extrait du mail que la Locale Ecolo-GIC a reçu le 11 avril du cabinet du ministre Ph Henry.

*Le CA de la SOFICO a validé la réalisation d'un raclage pose en 2024 dans la partie nord de Couvin de la N5 de la BK 0 à 1.9 pour un montant de 1.9M€. Ces travaux consistent dans le renouvellement du recouvrement. Il n'est pas prévu de faire d'aménagement spécifique pour modifier les carrefours ; il est toutefois possible de réfléchir avec vous à l'opportunité de créer certains marquages au sol.*

Au nom d'Ecolo-GIC, le 25 avril, j'avais demandé au Collège d'organiser au plus vite un groupe de travail pour faire des propositions au SPW en reprenant les projets de la rénovation urbaine..

N'ayant reçu aucune information de la part du collège, mes questions sont les suivantes :

Est-il encore bien prévu un raclage pose de la N5 entre la BK0 et 1.9 d'ici fin 2024 ?

La commune a-t-elle donné au SPW un projet de marquage au sol ?

Si oui, peut-on être informé du plan du marquage au sol que la commune a transmis au SPW ?

### **Question d'actualité n°2 : suspension de la certification PEFC de nos forêts communales**

Extrait du PV du collège du 15 juillet dernier ;

#### **22) ENVIRONNEMENT**

#### **76) PEFC - SUSPENDRE LA PARTICIPATION COMMUNALE A LA CERTIFICATION FORESTIERE PEFC**

*Le Collège Communal,*

*Considérant que le Collège communal du 3 juin 2024 a marqué son accord quant à la poursuite de l'engagement de la commune pour une gestion durable des forêts au travers de la certification PEFC ;*

*Considérant les contacts de Monsieur Jean Laroche avec le service Nature Environnement Énergie Climat début juin 2024 en vue de ne pas valider telle quelle la charte PEFC pour le 7 juin 2024 comme demandé par la FBW, en tous*

*les cas pas avant que Le Collège Communal n'ait examiné les changements importants concernant la gestion forestière apparus dans la nouvelle mouture de la charte, en particulier vis à vis de l'interdiction du nourrissage hivernal du grand gibier; modifications qui créerait une inégalité des baux de chasse selon qu'ils précéderaient ou suivraient l'adhésion à cette nouvelle charte; Considérant l'entrevue de Monsieur Laroche lors du Collège Communal du 24 juin 2024 lors duquel il confirmait sa proposition de geler la décision d'adhésion au nouveau PEFC sachant que le plan d'aménagement forestier n'est pas encore valide sur Couvin, la procédure étant seulement en cours et que si notre commune n'adhère pas au PEFC, cela n'aura pas de conséquence sur le prix du bois;*

*DECIDE,*

*Article 1er: de confirmer la non adhésion de la commune de Couvin a la nouvelle certification PEFC.*

*Article 2 : de manifester par ailleurs son engagement à poursuivre la gestion des forêts communales de façon durable.*

*Article 3 : d'informer Monsieur Baptiste Lacaille de cette décision.*

*Article 4 : de transmettre à Monsieur Jean LAROCHE, Attaché - Chef de Cantonnement au DNF, un extrait conforme de la présente délibération.*

Quelques chiffres concernant les forêts et bois et forêts communaux :

La superficie de Couvin est de 20.693 ha avec 4.900 ha de bois communaux. Ce qui signifie que presque le quart de la superficie de la commune est donc notre patrimoine commun et donc appartient à l'ensemble des citoyens couvinois. En reprenant les chiffres de l'exercice 2023, la vente de bois a rapporté 1 162 487€ et les locations de chasses 361 968€ soit 31% de la vente des bois.

La décision prise par le Collège de Couvin le 15 juillet est inacceptable et incohérente au vu :

- de l'appartenance de la commune au Parc Naturel et au Parc National;
- du fait que la commune vient de mettre en oeuvre la restauration entièrement subsidiée d'une lande (Ry de Serpent, près du Ry de Rome) et de recevoir une importante indemnité en contrepartie de celle-ci. Cette restauration (comprenant une clôture anti-sangliers) vise le maintien d'une des dernières populations de vipères de la région. Or les serpents (et autres reptiles et batraciens) sont les principales victimes de la surpopulation des sangliers...
- du fait que notre bourgmestre est un naturaliste et se présente comme un protecteur de la nature.
- du fait que le nourrissage en forêt contribue à la prolifération des rats laveurs qui mettent en péril la biodiversité par les dégâts qu'ils provoquent à la faune et la flore de nos forêts.
- du fait que plusieurs chasseurs couvinois, m'ont personnellement partagé que dans les grands territoires de chasse se pratiquait un surnourrissage.
- du fait que la surpopulation des sangliers met en danger la biodiversité de nos forêts communales.

Le futur Plan d'aménagement forestier, une obligation de longue date n'est pas encore signé à Couvin. Il comporte un certain nombre de contraintes, notamment en termes de nourrissage. Ces plans ont été votés par les communes avoisinantes en mai, juin et juillet 2024 (dont Viroinval), mais pas Couvin.

Nos questions :

Quelles sont les raisons du retard du Plan Forestier de Couvin ?

Pourquoi l'appartenance d'une commune à un label pour ses bois communaux qui représentent presque ¼ du territoire communal n'a pas été soumise au Conseil communal ? Alors que les baux de chasses passent en CC, comme bien d'autres conventions, chartes, labels,...

Financièrement la perte éventuelle au niveau des locations de chasse causée par le respect de la réglementation du nourrissage sera compensée par la plus value de nos bois certifié PEFC. D'autant plus que si d'autres communes n'adhèrent pas au PEFC, la demande et les prix pour du bois certifié augmenteront inévitablement.

**Question d'actualité n°3 :**